

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 DECEMBRE 2017

Etaient Présents : MM. LAMORLETTE – PETITJEAN - TORNIOR –LAGARDE – MASCIONI -
Mmes COVRE– DONNEZ – AFIRI – JOFFRIN –TISSOT - WITNAUER.

Absents représentés : Mme ALIVENTI pouvoir à Mme DONNEZ
Mme SILVESTRI pouvoir à M. LAMORLETTE
Mme ROWDO pouvoir à M. LAGARDE
M. KRENC pouvoir à Mme TISSOT
M. LOMBARD pouvoir à Mme COVRE
M. GRIMALDI pouvoir à M. PETITJEAN

Absents excusés: Mme CHEILLETZ– M. SMENDA

Lors du précédent conseil municipal, M. MASCIONI était absent excusé et non absent comme indiqué dans le compte-rendu.

Mme COVRE est élue secrétaire de séance.

L'ordre du jour est ensuite abordé

1) Tarifs de location – année 2018

Comme chaque année, le Conseil Municipal est amené à se prononcer et ce, avant le 31 Décembre de l'année sur les tarifs de location des salles, des régies et des concessions aux cimetières.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité,

- accepte les tarifs de location pour l'année 2018 comme présenté dans les tableaux en annexe.

2) Budget communal – virements de crédits

Monsieur LAGARDE Quentin, informe les élus qu'il convient de valider des virements de crédits afin d'assurer la bonne gestion du budget de la commune suite aux travaux du Quartier Bel Air. En effet, il s'agit d'écritures comptables pour des opérations sous mandat entre la commune de Valleroy et le syndicat Orne Aval.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'effectuer dans le budget communal 2017 les virements de crédits suivants :

Investissement- Dépenses :

Art. 458111 :	+ 5 318.47 €
Art. 45818 :	+ 67 834.94 €
Art. 45819 :	+ 42 105.51 €

Investissement - Recettes :

Art. 458211:	+ 5 318.47 €
Art. 45828:	+ 67 834.94 €
Art. 45829 :	+ 42 105.51 €

3) Convention de partenariat relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

- Afin de soutenir l'engagement pour le volontariat, les communes de VALLEROY-MOINEVILLE-HATRIZE, le Centre de Secours Principal de BRIEY (SDIS 54) et l'Association Carrefour Jeunesse ont décidé d'établir une convention qui a pour objet de permettre aux sapeurs-pompiers volontaires de Valleroy-Moineville-Hatrize de se rendre disponibles entre 12h et 14h durant lesquelles la garde de leurs enfants les contraint à une indisponibilité.

Ainsi, elle permettra une prise en charge exceptionnelle des enfants scolarisés lorsque leurs parents seront alertés pour une mission de secours entre 12h et 14h les jours de classe.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

4) Vente de terrain – section ZE n°29

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le plan d'occupation des sols,
- Vu la demande d'un administré de VALLEROY qui sollicite la possibilité d'acquérir du terrain du domaine public communal en limite de sa propriété, pour une superficie de 2a 43ca.
Vu l'avis du service des Domaines,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- ACCEPTE de vendre une partie du terrain communal cadastré section ZE n° 29 situé rue d'Auboué pour une superficie de 243 m² au prix de 12 € le mètre carré,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant auprès de l'Office Notarial de Briey,
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de la parcelle et à signer toutes les pièces du dossier,
- DIT que les frais de l'acte correspondant seront à la charge de l'acquéreur ainsi que les frais de géomètre.

5) Divers

- CCAS : comme chaque année les membres du CCAS vont distribuer des colis auprès d'habitants vallerésiens ainsi qu'à des personnes placées en maison de retraite.

- Maison médicale : Monsieur le Maire doit avoir un rendez-vous prochainement avec LOGIEST.

- Rythmes scolaire : Mardi 12 décembre à 18h une réunion est prévue à la communauté de communes.

- M. MASCIONI a posé une question concernant un contrat aidé. Monsieur le Maire l'informe qu'une réponse écrite sera faite directement à la personne à l'origine du courrier.

- Mme Aldja AFIRI donne une info sur l'Accorderie.



Née en 2002 au Québec, l'**Accorderie** est un concept solidaire qui vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion et à favoriser la mixité sociale.

Il repose sur un principe simple et original : proposer aux habitants d'un même quartier de se regrouper pour échanger entre eux des services, sur la base de leurs savoir-faire et ce sans aucune contrepartie financière.

Concrètement, un membre (**Accordeur**) qui effectue, par exemple, une heure de dépannage informatique se voit attribuer un crédit de temps qu'il peut ensuite utiliser comme bon lui semble pour obtenir l'un des services proposés par d'autres Accordeurs de son quartier.

Cette nouvelle forme de solidarité, qui favorise la mixité sociale sur un territoire donné mais répond aussi aux besoins de personnes en situation de pauvreté ou d'isolement, a connu immédiatement un grand succès au Québec, donnant naissance au Réseau Accorderie du Québec en 2006 puis à une douzaine de nouvelles Accorderies.

Aujourd'hui, le Réseau québécois compte plus de 4 000 adhérents et propose plus de 1 000 services : de l'aide pour déménager ou faire des courses, en passant par des cours de peinture, de danse ou des travaux de couture... Tous les talents et les bonnes volontés sont invités à s'engager !

En 2011, les Accorderies investissent le territoire français. En effet, **Le Réseau Accorderie du Québec et la Fondation Macif** ont conclu un partenariat pour le développement d'un réseau d'Accorderies en France. La convention entre les deux partenaires a prévu la transmission à la Fondation Macif de la propriété intellectuelle du concept et des outils de gestion pour le territoire français. Ainsi, la Fondation Macif devient le garant de la philosophie initiale du projet et des valeurs qui lui sont associées.

L'implantation progressive de ce concept commence par le démarrage de deux Accorderies, à Paris (19ème arrondissement) et à Chambéry (Savoie) en 2011. Vingt nouvelles accorderies ont ouvert leurs portes depuis : Die (Drôme), Paris 14e, Paris 18e, Paris Grand-Belleville, Surgères, Bordeaux, Grenoble, Ambérieu-en-Bugey (Ain), Lille, Strasbourg, Limoges, Montpellier, Pau, Aiguebelle (Savoie), Romans, Canéjan, Les Avenières (Isère), Annecy, Lyon et Brignoles (Var). D'autres projets sont également en cours de création.

Dans un contexte socio-économique difficile où la tentation du repli sur soi est forte, l'Accorderie s'est imposée par son fonctionnement humaniste et sa capacité à recréer du lien social et de la convivialité.

Ces valeurs de solidarité sont fondamentales pour la **Fondation Macif** qui développe, soutient et accompagne des programmes relevant de l'innovation sociale en France et à l'international.

Site : <http://www.accorderie.fr/valdefensch/>

Le Maire

Christian LAMORLETTE



TARIFS DE LOCATION DES SALLES AU 01/01/2018

	SALLE DES FETES						CENTRE SOCIO CULTUREL BAT B							
	Grande Salle			Salle de Réception			VALLEROY		VALLEROY		EXTERIEUR			
	VALLEROY		EXTERIEUR		VALLEROY		EXTERIEUR		Eté		Hiver			
	Eté	Hiver	Eté	Hiver	Eté	Hiver	Eté	Hiver	Eté	Hiver	Eté	Hiver		
Du vendredi 14h au Dimanche soir (week-end) y compris Salle de Réception pour mariage uniquement et couverts	420€	510€	690€	810€							130€	180€	330€	430€
½ Journée					46€	61€	77€	107€						
1 Journée	160€	205€	300€	350€	92€	122€	153€	214€						

Le Chauffage – Associations de Valleroy : 35.00€ pour la journée

Case :

Flûte à champagne- verres (tous)- coupes sorbet : 2.30€

Assiette plate, creuse ou à dessert : 4.00€

Tasses à café : 3.00€

Couverts : 2.00€

- - dit que pour chaque location de salle la totalité de la location sera exigée dès la réservation
- dit également qu'à chaque réservation, une caution de **500€** sera exigée et ceci afin de pourvoir aux éventuels frais de nettoyage de la cuisine et de la salle qui devront être rendues dans un état de propreté identique à celui constaté lors de l'état des lieux et après remise des clés de la salle,

TARIFS 2018

<p>Régie Photocopie : La photocopie : 0.20€</p> <p>Régie CCAS : Dons en euros</p>	<p>Régie Droit de Place : 16€</p> <p><i>Forains :</i> 0.65€ au m² pour confiseries, tirs, loteries, jeux divers, petits manèges 0.50€ au m² pour grands manèges</p> <p>Livret de Naissance (CCAS) : 30€</p>
---	---

Régie Bibliothèque :

Type d'inscription	TARIF Habitant de VALLEROY	TARIF Habitant Extérieur	Doit de Prêt
ADULTE 1	4.60€	6.10€	3 livres, 3 BD et 2 périodiques ou 6 livres et 2 périodiques pour une durée maximale de 3 sem.
FAMILLE 1	6.10€	7.60€	6 livres, 4 BD et 2 périodiques ou 10 livres et 2 périodiques pour une durée maximale de 3 sem.
ENFANTS JUSQU'A 12 ANS	Gratuit	----	3 livres, 4 BD et 2 périodiques ou 7 livres et 2 périodiques pour une durée maximale de 3 sem.
JEUNES DE 12 A 16 ANS	3€	6.10€	3 livres, 4 BD et 2 périodiques ou 7 livres et 2 périodiques pour une durée maximale de 3 sem.
CLASSES	Gratuit	15.20€	30 livres pour une durée maximale de 2 sem.

Retard par semaine 0.30€

<p>Concession Cimetière 15 ans : 50€ 30 ans : 150€ 50 ans : 300€</p> <p>Caveau cimetière : 800€</p>	<p>Columbarium (floracube) Case à 2 urnes : 1000€ - 30 ans</p> <p>Cavurnes 800 € - 30 ans</p>
---	---